

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RÉPONSE AMÉRICAINE À LA NOTE CANADIENNE RELATIVE AU CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS DE BŒUF ET DE PORC

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre suppléant une question au sujet de la note de protestation que le gouvernement canadien a envoyée au gouvernement des États-Unis et qui, paraît-il, n'est pas digne d'une réponse. Peut-il assurer à la Chambre que les restrictions imposées par les États-Unis aux importations de bœuf et de porc figureront en haut de la liste des questions qui seront abordées avec le Président Ford le 4 décembre?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il semblerait que les journaux ont répandu de fausses nouvelles au sujet de la réponse des États-Unis à cette note. Je crois savoir que le gouvernement des États-Unis annonce aujourd'hui qu'il accueille avec joie la requête du Canada en vue de tenir des consultations aux termes des dispositions de l'Accord du GATT.

* * *

LES PÊCHERIES

LA POSSIBILITÉ DE SUPPRESSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES PÊCHEURS BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE REVENU GARANTI

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le gouvernement se propose-t-il d'établir un régime de revenu garanti à l'intention des 20,000 pêcheurs canadiens qui sont à leur compte? Si tel est le cas, ce régime sera-t-il appliqué par son ministère ou celui de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration? D'autre part, le versement des prestations d'assurance-chômage cessera-t-il dans le cas de ces pêcheurs dont les gains sont supérieurs à un indice déterminé d'inflation?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se propose effectivement d'établir un régime de ce genre. Je dois avouer que je serai soulagé quand nous n'aurons plus d'autres problèmes que celui de déterminer qui l'appliquera. Quand à savoir si les prestations cesseront, cela fait également partie des entretiens qui ont lieu actuellement.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES LORS DE LA CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES PROVINCES DE L'OUEST

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant à propos d'une entrevue accordée le 9 novembre par le premier ministre au journaliste Ron Robert de l'agence Selkirk News Service. A une question portant sur les problèmes de l'Ouest et sur les sentiments de désaffection qui s'y font jour, le premier ministre a fait la réponse suivante:

... la Conférence sur les perspectives économiques des provinces de l'Ouest a été l'occasion de faire connaître nos intentions, nos objectifs et nos politiques ...

Questions orales

Les représentants du gouvernement fédéral à cette conférence ont-ils revendiqué de façon claire, catégorique et non équivoque le droit d'envahir et d'occuper un domaine de compétence fédérale, celui des ressources naturelles, comme ils l'ont fait par leurs mesures de ces dernières semaines?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur.

LES INTENTIONS DU MINISTRE DES FINANCES QUANT AU TRAITEMENT ÉQUITABLE DES PROVINCES DE L'OUEST

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre à propos de cette même entrevue. Je m'adresse au ministre des Finances, parce que je présume qu'il lit religieusement les déclarations du premier ministre, qu'elles soient les siennes ou qu'elles lui soient attribuées. Au cours de cette même entrevue, le premier ministre a tenu les propos suivants:

... nous, du gouvernement fédéral, sommes déterminés à veiller à ce que l'Ouest reçoive ce qu'on peut appeler un traitement équitable au sein de la Confédération.

Est-ce que le ministre avait ces paroles à l'esprit lorsqu'il a élaboré son budget ou les avait-il oubliées?

* * *

LES FINANCES

L'ENTENTE AVEC L'ALBERTA ET LA SASKATCHEWAN QUANT À LA FORMULE DE PÉRÉQUATION POUR LE PLACEMENT DES RECETTES PÉTROLIÈRES DANS UN FONDS D'IMMOBILISATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre a dit qu'il y avait eu entente entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces—notamment, je suppose, ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta—c'est-à-dire que les provinces avaient accepté de faire entrer en ligne de compte, dans le calcul des paiements de péréquation, un tiers des revenus supplémentaires du pétrole et du gaz attribuables à la situation internationale. Le 28 mars dernier, dans son rapport au Parlement sur cette conférence, le premier ministre avait dit à la Chambre, au sujet des fonds d'immobilisations pour l'exploitation de l'énergie, que les revenus versés à ces fonds d'investissement seraient soustraits à la péréquation. Il a bien dit «soustraits», monsieur l'Orateur—il n'était pas question alors de proportion, ni de 60 ni de 40 ni de 30 p. 100. Le premier ministre avait dit que ces revenus n'entraient pas en ligne de compte dans le calcul des paiements de péréquation.

Le ministre des Finances a dit à la Chambre hier que l'on était d'accord sur le fait que cette situation avait changé; nous dirait-il qui était d'accord à ce sujet? S'agissait-il du premier ministre et des premiers ministres des provinces de l'Ouest ou du premier ministre et des membres de son cabinet, de qui enfin?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la dernière fois qu'il a été question de cette entente, ce fut entre le premier ministre, le premier ministre de la Saskatchewan et moi-même, après la réunion des premiers ministres des provinces avec le premier ministre, il y a deux semaines. Il était évident, alors, qu'il n'y avait aucun désaccord quant à la nature véritable du problème